



**DECISION  
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
Dispositif d'aide HABITAT – ENERGIE.**

20241112-01DP

**Le Président,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

**Vu** la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

**Considérant** que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 12 novembre 2024 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
LONGCHAMPT	Alexia	CHAVEYRIAT	Isolation murs intérieurs	1 236.20 €
LONGCHAMPT	Alexia	CHAVEYRIAT	Isolation rampants	663.20 €
BRIDON	Guillaume	PERREX	Réfection de toiture	2 000 €
PAGES	Alexandre	LAIZ	Isolations des combles	675.60 €
PINTO	José	CORMORANCHE SUR SAONE	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
MIGNOT	Romain	SAINT JEAN SUR VEYLE	Poêle à bois	910.40 €
MEYNADIER	Damien	VONNAS	Poêle à bois	1 360 €
SUSSOT	Joëlle	CROTTET	Isolation des combles	1 348.20 €
NECTOUX	Didier	CROTTET	Poêle à granulé	1 396 €

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20241112-20241112-01DP-AI  
Date de télétransmission : 25/11/2024  
Date de réception préfecture : 25/11/2024

VIOLLEAU	Didier	SAINT GENIS SUR MENTHON	Panneaux photovoltaïques	2 000 €
VIOLLEAU	Didier	SAINT GENIS SUR MENTHON	Réfection de façade	2 000 €
BREVET	Georges	MEZERIAT	Isolation du plancher bas	659.20 €
BREVET	Georges	MEZERIAT	Isolation des combles	901.80 €
PERRA DI GETON	Alain	MEZERIAT	Réfection de toiture	2 000 €
GUILLEMAUD	Danielle	SAINT JEAN SUR VEYLE	Isolation des murs extérieurs	2 000 €

**Article 2 :** Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 12/11/2024

Le Président



Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 25.11.2024

Transmis en Préfecture le : 25.11.2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20241112-20241112-01DP-AI  
Date de télétransmission : 25/11/2024  
Date de réception préfecture : 25/11/2024